



LE COLLECTIF
Florence Depretz
141 rue du Général Leclerc
59350 Saint-André-lez-Lille

Mairie de Saint André
à l'attention de Madame la Maire
89, rue du Général Leclerc
59350 Saint-André-lez-Lille

Saint-André, le 23 juin 2022

Objet : participation de l'association « Le Collectif - Tous acteurs de notre ville »
au tremplin des associations de la ville de Saint-André-Lez-Lille

Lettre recommandée avec accusé de réception
Copie par mail à l'ensemble des conseillers municipaux

Madame la Maire,

Malgré sa participation active à la réunion de préparation du 1er avril 2022, l'association « Le Collectif – Tous acteurs de notre ville » n'a pas reçu la fiche d'inscription et le questionnaire de besoins matériels pour le tremplin des associations du 17 septembre 2022, et ce en dépit de plusieurs relances (mails du 15 juin et du 21 juin adressés à M. Huylebroeck).

Après prise de renseignements en mairie, il semblerait que « Le Collectif – Tous acteurs de notre ville » soit exclu de l'évènement en tant qu'association religieuse, culturelle ou politique. Il n'a cependant pas été possible, pour le moment, d'obtenir une position officielle de la mairie, qui se contente de ne pas répondre à nos sollicitations écrites.

Pour rappel, la raison d'être de notre association est d'agir et de faire agir les habitants de Saint-André-lez-Lille pour éveiller les consciences citoyennes, créer du lien et de la convivialité autour de projets fédérateurs. A titre d'information, les dernières actions menées par le collectif sont :

- L'organisation de quatre donneries trimestrielles ;
- L'organisation de l'évènement « Les fenêtres qui parlent » en partenariat avec le collectif Réseau Asso Métro du 7 mai au 5 juin ;
- L'organisation d'une fresque du climat le 6 mars 2022 en partenariat avec la MRES.

Il nous semble évident qu'aucune de ces actions ne présente de caractère religieux, culturel ou politique, et qu'au même titre que les actions de nombreuses associations de la ville, elles participent au rapprochement des habitants de la commune et à l'amélioration du vivre-ensemble. Nous ne comprenons pas cette décision, qui s'apparente à nos yeux à une forme de discrimination, et demandons expressément l'intégration du Collectif au tremplin des associations du 17 septembre. A ce titre, la fiche d'inscription que nous avons tout de même pu nous procurer a été transmise aux services municipaux avant le 24 juin 2022.

Afin de faciliter notre organisation comme le travail des équipes municipales, merci de nous donner une position claire pour le 30 juin.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir nos respectueuses salutations citoyennes.

L'association Le Collectif